



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION

Séance du : 25 février 2025

Date de convocation : 19 février 2025

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance : 44

Président : Régis CHAMBE

Secrétaire élu : Gilles CHAVEROT

Membres présents : Michel BONNIER (Aveize), Michel JUNET (Brullioles), Catherine LOTTE (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Alain VIRICEL (Châtelus), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Benoît VERNAISON (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Didier BLANCHARD (Grézieu le Marché), Gilles CHAVEROT, Christelle SEVE (Haute-Rivoire), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Fabrice BOUCHUT, Claude GOY (Larajasse), Isabelle GOUBIER (Les Halles), Michel RAMPON (Longessaigne), Philippe GARNIER (Meys), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Michel GOUGET (Montrottier), Patricia BLEIN (St Clément les Places), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Gilbert MOSNIER (St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Monique CHARDON, Nathalie FAYET, Jean-Luc GUYOT (St Martin en Haut), Jérôme BANINO, Agnès GRANGE, Dominique MEZARD-MOSTFA (St Symphorien sur Coise), Karine BERGER (Ste Foy l'Argentière), Guy SAULNIER (Souzy), Bruno PIQUET (Villechenève), Jean-Christophe FARJON (Virigneux)

Membres excusés : Alain FRANÇON (Brullioles), Michel VENET (Brussieu – pouvoir à Catherine LOTTE), Philippe BONNIER (Coise – pouvoir à Régis CHAMBE), Blandine THEVENON NICOLI (Maringes – pouvoir à Dominique MEZARD-MOSTFA), Laura JOURNET (Montrottier – pouvoir à Michel GOUGET), Chantal YVOREL (St Genis l'Argentière), Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset), Eric MICHELOT (St Symphorien sur Coise), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine – pouvoir à Fabrice BOUCHUT), Nicolas FAVRICHON (Villechenève),

Membres absents : Jean-Marc GOUTAGNY (Pomeys), Olivier VIALON (Ste Foy l'Argentière), Raphaël MORETON (Viricelles)

N° : 2025 02 13

OBJET : PLAN DE MOBILITE DES TERRITOIRES LYONNAIS (PDM)

Rapporteur : Jérôme BANINO, Vice-Président délégué à l'Urbanisme, l'Habitat et le Transport

Il est précisé que le Conseil d'administration de SYTRAL Mobilités a arrêté, le 21 novembre 2024, le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial.

Conformément à l'article L1214-28-2 du Code des Transports, le président de SYTRAL Mobilités sollicite l'avis du conseil communautaire de la CCMDL sur ce plan de mobilité.

Pour rappel, les objectifs du présent plan sont les suivants :

- 1- Faciliter l'évolution des pratiques de mobilité selon les territoires : réduire le trafic automobile en développant notamment des solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle
- 2- Trouver des solutions adaptées aux territoires peu denses notamment dans les vallées du Beaujolais et de l'Ouest du Rhône
- 3- Inscrire pleinement les modes actifs dans la politique de déplacement au service de la santé publique pour effectuer des déplacements de courte distance ou bien pour relier des arrêts de transport collectif pour des déplacements plus longs
- 4- Améliorer la qualité du cadre de vie en réduisant le trafic automobile et l'exposition des populations aux nuisances qui y sont liées

Chaque bassin local de mobilité (Agglomération lyonnaise, Beaujolais, Ouest lyonnais) bénéficie d'objectifs et de stratégies adaptées à ses particularités.

Pour le bassin local de mobilité de l'Ouest lyonnais dont fait partie la CCMDL, les objectifs suivants ont été fixés :

- une baisse de la part modale de la voiture entre 2015 et 2040 passant de 66 % à 40 % en nombre de déplacements,
- une augmentation significative de la part modale du vélo passant de 1 % des déplacements en 2015 à 10 % en 2040, soit dix fois plus de déplacements réalisés à vélo,
- une augmentation de la part modale des transports en commun (ferrés, urbains, interurbains) passant de 6 % en 2015 à 15 % en 2040,
- une augmentation de la part modale de la marche passant de 26 % en 2015 à 33 % en 2040.

Les principales actions stratégiques concernant la CCMDL avant 2030 :

- **Etude de l'extension de la voie ferrée** dans la vallée de la Brévenne de la ligne L'Arbresle - Sain-Bel ;
- **Renforcement du transport en commun** : déploiement de lignes de cars à haut niveau de service dont les lignes Chazelles sur Lyon – Saint Symphorien sur Coise-Lyon, Aveize – Sainte Foy l'Argentière – Lyon ; création de pôles de rabattement de proximité autour des arrêts stratégiques de cars à haut niveau de service ;
- **Renforcement de la fréquence, de l'amplitude et de la fiabilité du réseau de maillage en transport en commun** pour les déplacements internes à l'Ouest lyonnais, et étude d'une liaison St Martin en Haut vers St Genis Laval (métro B) ;
- **Étudier, et mettre en œuvre dans les cas pertinents, des services de transport à la demande** afin de proposer une offre complémentaire, notamment en zones peu denses et pour desservir certaines zones d'activités (étude en cours)
- **Mise en place de la tarification unifiée zonale** et d'un support billettique identique pour tous les transports en commun SYTRAL Mobilités (prévision septembre 2025) ;
- **Développement de 4 lignes de covoiturage** complémentaires au réseau de cars à haut niveau de service dont Sainte Foy l'Argentière – Lyon ;
- **Déploiement de 40 % du réseau vélo structurant cible**, servant d'ossature au développement de réseaux locaux et permettant de faire le lien entre les EPCI et avec les voies lyonnaises de la Métropole de Lyon ;
- **Elaboration d'un plan piéton par EPCI** comprenant un plan d'action jusqu'à 2040 ;
- **Développement de services de mobilité solidaire** notamment la pérennisation des services de transports à la demande solidaire organisés par les AOM locales ;
- **Déploiement d'une communication pour tous** en s'appuyant sur les relais locaux pour accompagner ces publics dans leurs façons de se déplacer ;

- **Développement progressif du conseil en mobilité** dans les principales zones d'activités du territoire dont la ZI Colombier- Grande-Église à Saint Symphorien sur Coise.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de donner un avis favorable au plan de mobilité des territoires Lyonnais.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le plan de mobilité des territoires Lyonnais,
Vu la délibération du SYTRAL du 21 novembre 2024,
Vu l'article L1214-28-2 du Code des Transports,
Ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,
A la majorité des membres votants avec 4 abstentions,

DECIDE

- 1) **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au plan de mobilités des territoires Lyonnais,
- 2) **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs au présent plan,
- 3) **CHARGE** Monsieur le Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations le Secrétaire de séance ainsi que le Président.

Pour extrait conforme
Le Président
Régis CHAMBE

